



Conseil Municipal

Séance du mercredi 25 octobre – 18H30

Présidence : M. POURTEYRON Jean-Pierre

Présents : Mme DESTRI Aline, Mme DESSE Valérie, Mme MARIN Maria Josépha,
Mme SOUPAUT Laurence , M. DESFONTAINES Joël, M. ANTONIO Michel.

Pouvoir : M. POUJOL donne pouvoir à M. POURTEYRON

Secrétaire de séance : Mme DESTRI Aline

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2017.

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de Communes de RETZ EN VALOIS
2. Approbation de changement de statuts de la CCRV
3. Adhésion de la commune à l'association RETZ 1918
4. Délibération ZÉRO PHYTO
5. Adhésion Aisne partenariat voirie 2018/2025 (ancien FDS)
6. HALLOWEEN
7. Questions diverses

Avant de débattre l'ordre du jour, M. le maire fait part au Conseil de la démission de M. Fabrice LEROY de son poste de conseiller municipal.

1. Approbation du rapport de la CLECT

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

2. Approbation de changement des statuts de la CCRV

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal accepte à la majorité le changement de statuts de la CCRV (consultable si vous le souhaitez à la mairie).

3. Adhésion de la commune à l'association RETZ 2018

Création de l'association RETZ 2018 pour l'organisation des festivités pour les 100 ans de la fin de la guerre 1918. Faisant partie de cette association, la commune devrait financer les festivités à hauteur de 1800 € voire peut-être un peu moins en fonction des subventions obtenues par l'association.

Le Conseil municipal demande à M. le Maire de voir comment a été calculée cette base de 1800 € et savoir s'il est possible de la réduire avant de se prononcer.

4. Délibération ZÉRO PHYTO

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal refuse à l'unanimité l'adhésion de la commune à la charte ZÉRO PHYTO.

5. Adhésion Aisne partenariat voirie 2018/2025 (ancien FDS)

À partir de janvier 2018, le FDS (Fonds Départemental de Solidarité) disparaît au profit de L'APV (Aisne Partenariat Voirie). Pour adhérer à l'APV, la commune devra payer une cotisation annuelle de 598.17 € et percevra pour des travaux de voiries une subvention à hauteur de 60%. Si la commune refuse l'adhésion, aucune subvention ne lui sera versée en cas de travaux de voirie. Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal accepte à la majorité l'adhésion de la commune à l'APV.

6. HALLOWEEN

Les enfants sont attendus à la mairie le 31/10/2017 à 19 H 00. Un tour du village sera effectué sous l'encadrement de plusieurs adultes.

Les enfants se rendront ensuite à la mairie pour le partage des bonbons. Une petite collation leur sera offerte.

7. Sujets divers

- **Les chicanes :** Le Conseil demande à M. le Maire de bien vouloir se renseigner auprès de la mairie d'Ambleny pour connaître le coût des plateaux. Il demande également à M. le maire d'étudier avec la voirie ce qu'il est possible de faire pour que les véhicules ne circulent pas trop vite dans le village (coussins berlinois ...)
- **Projet voisins vigilants :** Projet en suspens. M. Le Maire doit voir avec la gendarmerie pour obtenir un nouveau rendez-vous lors d'un prochain Conseil.
- **Mur maison communale :** l'assurance ne prend pas en charge la reconstruction du mur. Pour limiter les dépenses, M. le Maire a décidé de monter le mur lui-même. Il sera aidé dans sa tâche M. JUMBO, l'employé communal.

- **Alarme église :** Suite à la restauration de l'église, M. Le Maire a mis l'accent sur la nécessité d'une alarme dans l'église.
2 devis ont été établis. Le Conseil municipal en a pris connaissance et a accepté à l'unanimité l'achat d'une alarme de marque DIAGRAL à 1274 € TTC.
➡ Reste donc à faire.

- **Noël des enfants (jusqu'au 14^e anniversaire de l'enfant) :**
Après avoir fait le point, 40 enfants sont concernés.
Un goûter sera organisé le 09/12/2017 à 16 h 00 avec remise des bons d'achat par M. Le Maire d'une valeur de 25 € par enfant.

- **Noël des anciens**
17 personnes sont concernées.
Un goûter sera organisé le 10/12/2017 à 16 h 00 avec remise des bons d'achat par M. Le Maire d'une valeur de 25 € par personne.

- **Création d'une nouvelle association à LAVERSINE l'ACL**
Le 10 octobre se sont réunies, Mesdames DESFONTAINES – DESTRI – GAYARD et MARIN,
En vue de redémarrer l'Association Les Clefs de Laversine créée en 1997 et mise en attente depuis 2007.
L'objet de la remise en route de cette Association était de gérer pour le compte de la Mairie les manifestations du village, dans le genre Comité des Fêtes sans en avoir les inconvénients : c'est-à-dire la comptabilité des municipalités avec difficultés d'encaisser des fonds privés (encaissement de chèques ou d'argent liquide, provenant de manifestations, d'expositions ou autres...)
À l'étude du dossier, nous avons constaté que l'Association des Clefs de Laversine avait été créée en son temps avec des statuts très lourds qui correspondaient aux attentes de l'époque, mais qui n'étaient plus nécessaires avec le but recherché.
Par ailleurs, en 20 ans la vie et notre village ont évolué, les mentalités et les attentes sont maintenant bien différentes.
Nous avons pensé qu'une autre Association devait être créée.
Cette Association pourrait être le gestionnaire des Fêtes et Cérémonies du village, elle soulagerait le Maire dans la gestion des manifestations, mais sous les directives du Maire et du Conseil Municipal. Cette Association s'occuperait du secrétariat (publication de bulletins d'information.), de la trésorerie, de l'organisation des activités. Cette Association composée dans notre étude de 4 membres serait bien entendu aidée par les bénévoles (conseillers municipaux et autres personnes de bonne volonté).
Dans notre projet l'Association serait composée de 4 personnes :
Un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.
Ces 4 personnes pourraient être au moins 2 conseillers municipaux (dont le président) et 2 personnes physiques demeurant à Laversine.
Le nom proposé pour cette Association pourrait être : Association Communale de Laversine avec comme sigle : ACL.

ACL

Les ressources de l'Association viendraient de la Mairie et de dons ou loteries diverses.

Des états de la trésorerie pourraient être présentés à tout moment sur demande du Maire ou du Conseil Municipal.

Si vous donnez votre consentement à cette création, nous vous proposons de désigner comme :

- Présidente : Mme DESTRI
- vice-présidente : Mme MARIN
- secrétaire : Mme GAYARD
- trésorière : Mme DESFONTAINES.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal accepte à l'unanimité la création de l'ACL suivant les termes mentionnés ci-dessus.

Le maire lève la séance du Conseil municipal à 20H00.

M. POURTEYRON Jean-Pierre
Maire

Mme DESTRI Aline
Adjoint au maire

M. PORTE Cyril
Conseiller

M. GAYARD Jean-Patrick
Conseiller

Mme DESSE Valérie
Conseiller

M. ANTONIO Michel
Conseiller

M. DESFONTAINES Joël
Conseiller

Mme SOUPAUT Laurence
Conseiller

M. POUJOL Jean-Claude
Conseiller

Mme MARIN Marie Josépha
Conseiller